



INTERVENTION DE LA CGT A L'OUVERTURE DE LA NÉGOCIATION SUR L'ÉGALITE PROFESSIONNELLE DU 10 SEPTEMBRE 2018.

Pour la CGT, le combat pour l'égalité professionnelle et contre les violences sexistes et sexuelles constitue un enjeu majeur que nous tentons de mener au quotidien. Et, de ce point de vue, il y a beaucoup à faire dans les trois versants de la Fonction publique.

C'est assez dire, Monsieur le Ministre, que la séquence que vous ouvrez aujourd'hui revêt une importance toute particulière aux yeux de notre organisation syndicale.

Force de propositions, la CGT vous a d'ores et déjà transmis un document fourni et étayé qui, sans être à prendre ou à laisser, constitue une base sérieuse de travail.

Ce n'est évidemment ni le lieu ni le moment de les reprendre par le détail.

A ce stade, nous souhaitons cependant mettre en avant quelques points structurants qui, pour nous, doivent nécessairement être pris en compte pour qu'une réelle négociation puisse exister.

D'abord, il ne peut y avoir aucun recul, même sur le plus petit détail, par rapport au socle que constitue l'accord unanime de 2013.

Ensuite, si la CGT jugera cette négociation à l'aune de son contenu propre – et non, par exemple, à la question pourtant primordiale du dégel de la valeur du point – cela n'est pas synonyme de l'abandon d'une dimension qui demeure incontournable pour nous, que vous avez d'ailleurs évoqué dans votre propos introductif : la démarche intégrée.

Or, d'autres chantiers que vous avez ouverts, si tant est que l'on puisse parler « d'ouverture », pose de sérieuses interrogations en matière d'égalité professionnelle.

Par exemple, les dossiers des non-titulaires et du salaire au mérite. En effet, la réalité, c'est que la contractualisation et la précarité ainsi que les systèmes de rémunérations aléatoires impactent davantage les femmes que les hommes.

Nous vous demandons donc que ces dossiers là soient aussi examinés en prenant en compte leurs impacts en matière d'égalité professionnelle. Autant vous le dire immédiatement, cela devrait conduire, à tout le moins, à les revoir très largement, si ce n'est à les abandonner.

Pour poursuivre, il ne peut y avoir d'avancées significatives en matière d'égalité professionnelle sans une revalorisation des métiers et des filières à prédominance féminine.

Après un état des lieux précis et approfondi, il y aura nécessité de mettre en œuvre un plan pluriannuel de remise à niveau y compris, bien sûr, en matière indiciaire.

A l'expérience et avec quelques années de recul, une des limites de l'accord de 2013 réside dans le fait qu'il n'a pas trouvé à s'appliquer réellement dans son entièreté.

L'inertie, la mauvaise volonté et les prétextes fallacieux de trop nombreux employeurs publics ont handicapé – et handicapent toujours – sa mise en œuvre.

En conséquence, la CGT estime qu'un nouveau dispositif doit obligatoirement s'appuyer sur :

CGT Fonction Publique

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX

tel : 01 55 82 77 67 (UFSE) - tel : 01 55 82 88 20 (FDSP) - tel : 01 55 82 87 49 (Santé & AS)

- Des textes forts de dimensions tant législatives que décrets,
- Des mesures contraignantes qui pénalisent les employeurs publics qui continueraient à s'exonérer de l'application des mesures visant à résorber les inégalités,
- Des outils qui, à tous les niveaux, permettent de faire des points réguliers de l'avancée des dispositions retenues.

L'égalité professionnelle, Monsieur le Ministre, si elle est réellement une cause nationale, doit bénéficier des moyens indispensables pour progresser fortement.

A l'heure où les projets de loi de finances et projet de loi de finances de la Sécurité Sociale de 2019 se préparent activement, cette dimension incontournable se pose avec acuité et appelle des réponses ambitieuses.

Dernier point, le calendrier de la négociation tel qu'il semble être envisagé nous pose question. Ce n'est pas que la CGT souhaite que les réunions soient multipliées. Nous l'avons déjà dit : la qualité du dialogue social n'est pas réductible à la quantité de réunions !

En revanche, une véritable négociation exige du temps :

- De préparation et donc, des documents adressés largement en amont des réunions,
- Des prises en compte concrètes des échanges,
- Du temps pour l'indispensable consultation.

Vouloir à toute force conclure une telle séquence de négociations – à fortiori si une signature potentielle d'un protocole d'accord est sollicitée – pour la mi-novembre nous paraît très contraint, pour ne pas dire trop contraint.

Monsieur le Ministre, la CGT n'oublie rien du très lourd contentieux qui existe entre nos revendications et la politique actuellement menée.

Notre organisation syndicale n'abandonne rien de ses légitimes exigences tant en matière salariale, que d'emplois, que de missions publiques ou encore de garanties statutaires.

Ceci posé, nous sommes disponibles et offensifs pour une véritable négociation sur l'enjeu majeur de l'égalité professionnelle.

A vous de démontrer que, cette fois-ci, le gouvernement fait preuve d'ouverture et souhaite, comme nous, parvenir à de réels progrès.

Nous jugerons aux actes.